



Retour en arrière : séance du conseil sans présence du public

Sainte-Julienne, mercredi 23 septembre 2020 – La municipalité de Sainte-Julienne annonce de nouvelles mesures préventives pour lutter contre la propagation de la COVID-19. Suite aux recommandations de la santé publique de limiter les rencontres et afin de se conformer aux directives du gouvernement, les prochaines séances du conseil se feront sans présence du public, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les membres du conseil assisteront aux rencontres par voie téléphonique ou vidéoconférence.

Les séances seront webdiffusées en direct et disponibles en rediffusion sur le site Internet de la municipalité au <https://www.sainte-julienne.com/municipalite/seance-du-conseil/>

Par souci de transparence, les citoyens peuvent soumettre leurs questions au conseil municipal par courriel à municipalite@sainte-julienne.com. Le conseil répondra à un maximum de questions par séance.

Comment soumettre vos questions :

L'objet du courriel doit être : Question pour le conseil

Le citoyen doit s'identifier : Nom et adresse

Un maximum de deux questions par citoyen

Délai pour soumettre vos questions aux prochaines séances :

Séance du mardi 13 octobre : 2 octobre 2020 à midi

Séance du lundi 9 novembre : 30 octobre 2020 à midi

Séance du lundi 14 décembre : 4 décembre 2020 à midi

- 30 -

Source : Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7163 | www.sainte-julienne.com